



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Allemagne

Question écrite n° 80200

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le renforcement annoncé du jumelage franco-allemand. Lors d'une récente question d'actualité à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a annoncé un renforcement des jumelages entre la France et l'Allemagne. Elle lui demande de bien vouloir préciser la volonté du Gouvernement en la matière et les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir à cet objectif.

Texte de la réponse

La connaissance de la langue allemande ne se conçoit pas sans la connaissance de la culture allemande. Les liens personnels et amicaux entre les citoyens de nos deux pays sont le fondement de l'entente franco-allemande. Les nombreuses initiatives issues des sociétés civiles des deux pays rendent l'amitié franco-allemande concrète et tangible dans la vie quotidienne. La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a réaffirmé le rôle essentiel des partenariats entre académies et Länder ainsi que celui des partenariats scolaires. Elle a demandé aux recteurs de travailler à une augmentation des jumelages. Leur développement permettra d'enrichir et d'approfondir les liens entre les élèves et les enseignants des deux pays. Ces partenariats entre écoles, collèges et lycées français et allemands sont déjà nombreux. Les Länder allemands comptent parmi les principaux partenaires des académies françaises, après les britanniques. L'Allemagne reste le premier pays avec lequel les établissements français entretiennent des relations soutenues par le biais de partenariats et d'appariements. Ainsi, 38% des partenariats sont réalisés avec ce pays, soit 4 053 partenariats. On retiendra, également, la charte de qualité franco-allemande pour les écoles maternelles bilingues Elysée 2020, signée le 22 janvier 2013 qui a permis de développer un réseau d'écoles maternelles, depuis la rentrée 2014. 63 écoles françaises et 73 Kindergärten allemands ont déjà adhéré à ce réseau. Les partenariats scolaires constituent un cadre propice pour de nombreuses actions de mobilité et de projets communs dans l'ensemble des disciplines enseignées. Il convient de souligner le rôle de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et du secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle (SFA) dans le développement de ces relations, par le biais de programmes adaptés aux différents publics. Ce rôle sera renforcé en direction des publics scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80200

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3867

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1612